

1. *Débitrice:* **Burval SA en liquidation**, anc. route de Frontenex 90, 1208 **Genève, act. sans domicile connu**

2. *Remarques:* Avis au propriétaire de l'immeuble au sujet de l'encaissement des loyers et fermages

L'Office vous avise qu'ensuite de la saisie pratiquée contre vous par divers créanciers, les loyers de votre immeuble sis Grand-Rue 16 - rue du Cheval-Blanc 2, parcelle no 4901, fo 16, commune de Genève, section Cité, qui viendront à échéance seront désormais encaissés par l'Office soussigné, soit pour lui par Wall Gestion & Finance SA, Agence Immobilière, Case postale 1772, 1227 Carouge.

Vous êtes donc rendus attentifs au fait qu'il vous est dorénavant interdit, avec sanction pénale, de percevoir ces loyers ou d'en disposer.

(Ne s'applique qu'à la poursuite en réalisation de gage) Si vous entendez soutenir que les loyers ou fermages ou une partie d'entre eux ne sont pas compris dans le gage, vous devez le déclarer à l'Office dans les 10 jours dès la présente publication, en indiquant vos motifs et en précisant, le cas échéant, le montant de la partie contestée. Après expiration de ce délai, la validité de la mesure prise à l'égard des loyers et fermages ne peut plus être contestée.

Office des Poursuites  
1211 Genève 3

(00936884)